

Ensuite les sujets polémiques sont abordés :

LES FINANCES :

Le Président Général est le seul responsable de l'administration de la SNEMM. Bercy ne connaît que lui. Il représente 3 millions d'euros (compte 2013). A l'instant T il doit savoir où il en est des comptes. Force est de constater que certaines sections n'envoient pas de bilan ou l'envoient hors délais ou il est inexploitable. Il manquait environ 200 bilans **en Avril 2014**, après maintes relances téléphoniques il en manquait encore une bonne vingtaine au mois de Juin.

FONCTIONNEMENT DES UD :

Les comptes doivent être transmis pour le **31 mars**. Les UD travaillent toutes différemment. Certaines contrôlent, d'autres pas, d'autres centralisent et certaines ne font rien. Il serait souhaitable de clarifier le règlement intérieur pour définir les attributions de l'UD, sujet à débattre.....

Il y a des sections non rattachées à l'UD et qui ne veulent pas s'y rattacher. En principe toutes les sections sont rattachées mais il y a des problèmes relationnels entre Présidents. Certaines sections disparaissent faute de Président, les membres sont gérés directement par l'UD. Dans un avenir plus ou moins proche il n'y aura plus qu'une section départementale. Il est plus facile de gérer une grande UD que X sections indisciplinées !

COMPTES BANCAIRES :

Le contrôle fiscal a mis en évidence la complexité de notre organisation. Bercy a fermement invité le Président Général à prendre des mesures de réorganisation de manière à savoir à tous moments où en sont les comptes. Une comptabilité globale et informatisée a été décidée.

Le regroupement des comptes dans une même agence permettra d'avoir une vue immédiate des avoirs bancaires de toutes les sections. Les structures doivent envoyées les documents: Factures, bilans Etc... De plus, nous ne sommes pas en conformité avec la réglementation puisque la comptabilité dématérialisée est en vigueur depuis plusieurs années

Trois volets sont maintenant incontournables :

- Remontée des bilans
- Gestion mensuelle des comptes en banque
- Comptabilité informatisée

MIGRATION DES COMPTES :

Les formations sont donc fermement invitées à transférer leurs compte à la **Société Générale pour une juste visualisation** – Une notice technique a été remise soit par courrier soit par le Net à tous. Toutes les sections ne sont pas informatisées mais peuvent transmettre par courrier leurs documents. Mr MAURY assure que le Président ne peut pas modifier les comptes. Seules trois personnes ont le code d'accès de cette visualisation ; Le Président général, le Trésorier Général et l'experte comptable.

CHOIX DE LA SOCIETE GENERALE :

Il fallait une **banque nationale**

Le siège y avait déjà ses comptes

C'est la seule qui a répondu et qui en plus met à disposition du Trésorier général une plate-forme technique;

Cette banque était avec la SNEMM lors du contrôle fiscal